



ISBN 3-907835-53-0



**Sprachen und Kulturen**  
**Langues et cultures**

**Sprachendiskurs in der Schweiz:  
vom Vorzeigefall zum Problemfall?**

**Le discours sur les langues en Suisse:  
d'un modèle d'exemple à un  
cas problématique?**

Tagung vom 11. November 2005, Biel  
Colloque du 11 novembre 2005, Bienne

Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften  
Académie suisse des sciences humaines et sociales

Diese Publikation entstand unter Mithilfe von:

Daniela Ambühl  
Marlis Zbinden

Layout und Lektorat  
Druck- und Werbebegleitung, 3098 Köniz

© 2005 Schweizerische Akademie der Geistes-  
und Sozialwissenschaften, Hirschengraben 11  
Postfach 8160, 3001 Bern  
Tel. 031 313 14 40, Fax 031 313 14 50  
sagw@sagw.ch  
<http://www.sagw.ch>

ISBN 3-907835-53-0

## Inhaltsverzeichnis

### Einführung

- Sprachen und Politik: Eine umfassende Herausforderung  
für Wissenschaft und Gesellschaft 7  
*Walter Leimgruber*

### Internationale Perspektive

- Die Sprachenpolitik der Europäischen Union 17  
*Wolfgang Mackiewicz*
- Language Policy and Education in Hong Kong,  
Singapore and Brunei 31  
*Hugo Baetens Beardsmore*
- From political rights to economic resources: recent  
developments in Canadian language policy 41  
*Monica Heller*

### Wissenschaftlicher Diskurs

- Politiques et discours linguistiques explicites  
en Suisse occidentale (XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles) 51  
*Andres Kristol*
- Hilft ein Sprachengesetz der Verständigung  
in der Schweiz? 67  
*Walter Haas*
- Langues, culture et politique en Suisse. Lecture  
désabusée d'un cas exemplaire 79  
*Sandro Bianconi*
- Die Deutschschweizer Diglossie  
und die Sprachendiskussion 87  
*Helen Christen*

Langues nationales : le retour du politique ? <i>Jean Widmer, Dunya Acklin Muji</i>	99
Sprachenvielfalt – eine vielfältig (un)genutzte Chance <i>Basil Schader</i>	109
Situations migratoires et politique des langues <i>Rosita Fibbi</i>	123
Die Debatten zum Schweizer Sprachenartikel als Spiegel des nationalen Selbstverständnisses <i>Renata Coray</i>	133
Sprachgebiete, Mehrsprachigkeit und Lingua franca: Statistisches zur Sprachensituation der Schweiz <i>Werner Haug</i>	145
<b>Politischer Diskurs</b>	
Die Herausforderungen einer zeitgemässen Sprachenpolitik aus der Sicht des Kantons Zürich <i>Regine Aepli</i>	157
La necessità di una coerente politica culturale e linguistica in Svizzera <i>Gabriele Gendotti</i>	169
Il schlavazzun biling: Die zweisprachige Schneesleuder auf der Berninastrecke der Rhätischen Bahn/Viafier retica/Ferrovio retico <i>Chasper Pult</i>	177
<b>Anhang</b>	
Zu den AutorInnen	191
Sprachen und Kulturen in der SAGW	197
L'Académie suisse des sciences humaines et sociales : une institution au cœur d'un vaste réseau	199

sprechlust 2004 = *sprechlust. Vom Umgang mit Hochdeutsch als Unterrichtssprache*. (2004) Hg. Departement für Erziehung, Kultur und Sport des Kantons Freiburg, Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht. Freiburg, Schweiz.

von Greyerz, Otto (1938): *Sprachpillen*. Bern.

Werlen, Iwar (2004): «Zur Sprachsituation der Schweiz mit besonderer Berücksichtigung der «Diglossie» in der Deutschschweiz». In: *bulletin vals/asla* 79: 1–30.

## Langues nationales : le retour du politique ?

Jean Widmer, Dunya Acklin Muji

Lorsque les députés du Grand conseil bernois ont voté le 25 avril 2005 par 141 voix contre 33 en faveur de l'enseignement de la langue française dès la troisième année primaire, ils ont pris une décision contraire à la tendance de la majorité des cantons alémaniques qui entendent privilégier l'anglais comme langue étrangère initiale. Ce faisant, un grand canton alémanique prend une décision qui redonne crédit à un organisme, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), que l'unilatéralisme de Zurich avait mis à mal quelques années plus tôt.

Les députés bernois ont ainsi appuyé la seule instance en mesure de proposer une politique linguistique dans le domaine de l'enseignement (D. Acklin Muji, 2005). La Suisse est en effet restée fidèle à sa décision constitutionnelle initiale, en 1848 : les langues et l'école obligatoire sont affaire des cantons ! Ceux-ci se sont néanmoins coordonnés dans le cadre de la CDIP qui avait vu le jour en 1897 déjà, dans un souci de concevoir une politique éducative commune, *a minima* en harmonisant les structures et les certifications scolaires. Dès les années 1970, la question de l'enseignement des langues a été également mise à l'agenda de cet organisme, afin de favoriser, dans la Suisse multilingue, la compréhension entre groupes linguistiques différents, en évitant le durcissement des préjugés (Commission d'experts pour l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire, 1974, p. 17). Mais du point de vue des décisions, tout se passe comme si chaque canton avait gardé un droit de veto en cette matière et, de plus, la CDIP n'a pas de pouvoirs contraignants.

Malgré la faible assise fédérale de la politique linguistique, les autorités zurichoises ont suscité un tollé dans tout le pays, lorsqu'elles avaient annoncé en 1998, par le biais du « Schulprojekt 21 », mais surtout en 2000, leur volonté d'introduire l'anglais obligatoire comme première langue étrangère à la place du français. Cette volonté faisait fi des recommandations

que la CDIP était censée élaborer sur la base du rapport d'un groupe d'experts qu'elle avait mandaté. Ces recommandations n'ont finalement pas été adoptées, faute d'une majorité claire au sein de la CDIP.

Le clivage se résume à deux positions principales. Il y a d'une part, les cantons qui, au nom de la cohésion nationale, auraient voulu réaffirmer le principe établi en 1975 selon lequel la première langue étrangère devait être une langue nationale ; de l'autre côté, il y a les défenseurs du principe fédéraliste du libre choix des cantons dans ce domaine afin de pouvoir donner la priorité à la langue anglaise.

Les cantons se sont finalement entendus par rapport à une stratégie, formulée le 25 mars 2004 et que la décision bernoise respecte entièrement. Cette stratégie propose que soient enseignées deux langues étrangères à l'école primaire, une première en 3<sup>e</sup> année, une seconde en 5<sup>e</sup> année. La question de l'ordre d'enseignement des langues est sciemment évincée. La CDIP confirme ainsi l'orientation déjà apparue en 2001. En guise de compromis et sur la base des arguments avancés par les experts, elle avait renoncé à une solution unique pour l'ensemble des cantons et préconisé des solutions coordonnées à l'intérieur de zones. La stratégie de la CDIP a permis l'enlisement, du moins temporaire, du débat. Il est toutefois légitime de s'attendre à une nouvelle remise en question de cet organisme, puisque plusieurs cantons alémaniques ont suivi les pédagogues zurichois demandant qu'une seule langue étrangère soit enseignée au niveau primaire (D. Acklin Muji, 2005).

Sur le fond, le canton de Berne redonne ainsi à la question des langues sa dimension politique puisque c'est au titre de langue nationale que le français sera enseigné. Il réaffirme la dimension politique de l'enseignement public des langues alors que la dernière décennie du 20<sup>e</sup> siècle avait réduit « la question des langues » à des métaphores psycho-morales. L'incitation à « la compréhension entre les régions linguistiques » après le vote sur l'Espace Economique Européen en 1992 en fut l'exemple le plus connu. En fait le débat des langues durant le dernier quart du 20<sup>e</sup> siècle fut marqué par son individualisation et ses liens avec « la fluidité des échanges », garantie par les bons sentiments, autrement dit, avec une représentation du pays en tant que place de travail – dont le Romanche formerait un patrimoine d'authenticité (J. Widmer & alii, 2004).

La réduction du politique au psycho-moral ne supprime pas la dimension politique, elle la transforme en la repliant sur le social. Le primat donné par le discours de Zurich à l'enseignement de la langue anglaise au profit du désir des familles censées ainsi améliorer la valeur de leur progéniture sur le marché du travail, paraît réduire l'école à une annexe de l'économie. Le libéralisme politique n'est pourtant qu'apparent. Ainsi les obligations scolaires demeurent (soutenues par la puissance publique), mais elles sont mises au profit d'une socialisation à la subordination économique plutôt que d'une socialisation politique. Le choix est donc bien politique : l'enseignement des langues nationales est lié à l'appartenance commune à un pays démocratique, un pays dans lequel les échanges entre citoyens comptent. L'enseignement de la langue anglaise n'est pas justifié par l'accès aux trésors culturels pensés dans cette langue, mais par l'acquisition des compétences requises par ceux qui pensent diriger l'économie globale. L'impôt permet à ces maîtres de faire l'économie de l'enseignement d'une langue seconde chez eux (F. Grin, 2003).

Que l'on soit clair, il ne s'agit pas ici de critiquer l'enseignement de la langue anglaise, de toute manière souhaitable. Il est question ici du discours qui justifie la priorité de l'enseignement de l'anglais au nom de principes que ne justifie aucune démocratie libérale qui veut limiter l'influence de l'Etat sur le privé, mais aussi l'influence du privé sur l'Etat.

La part importante prise par les problèmes pédagogiques a permis de ne pas discuter des jalons politiques ainsi posés. Certes les problèmes pédagogiques sont importants, les langues, en particulier le français, n'ont été que trop longtemps enseignés comme des langues mortes. Cette pédagogie traditionaliste est liée à un type de discours qui, comme nous le verrons, sert à légitimer une classe de clercs dont le pouvoir est sur le déclin comme l'est toute autorité inspirée des hiérarchies militaires ou religieuses. Le paradoxe veut que cette idéologie traditionaliste ne soit pas bousculée par une politique moderniste mais par les promoteurs de la « globalisation » dont l'alliance – nouveau Sonderbund – s'oppose à une politique nationale en mêlant les élites autoproclamées du néo-libéralisme avec l'arrière-ban du conservatisme catholique. Ces mésalliances apparentes sont bien connues de l'histoire puisqu'elles font partie des fées qui ont adopté la première

Constitution fédérale. Alors déjà, libéraux et conservateurs s'étaient unis pour limiter à la fois l'influence du peuple et de l'Etat central.

Le débat sur les langues a donc gardé un peu du charme des débats de la période de la Restauration du début du 19<sup>e</sup> siècle : on traite des problèmes modernes en feignant mettre en œuvre les structures de l'Ancien Régime.

La décision du canton de Berne remplit certes un vide face à une alliance de fortune, mais elle ne prend pas seulement son sens par rapport aux bégaiements d'une histoire des pouvoirs politiques en Suisse. Elle prend également son sens par rapport aux enjeux contemporains, et notamment par rapport aux enjeux de la globalisation en tant que forme dominante de la mondialisation actuelle. La mondialisation apparaît généralement masquée dans les pays dominants. Les transformations de la société dominante au plan mondial sont justifiées par le profit escompté ou par les pertes probables face à une économie concurrente, en escamotant les rapports de subordination qu'elles instaurent. Il en fut ainsi de l'esclavagisme et du colonialisme, il en est ainsi de la globalisation. A l'inverse, la crise des gains liés à la mondialisation conduit à la crise du peu de normes mondiales, à preuve le discrédit jeté sur l'ONU ou sur les Droits de l'homme, autrement dit sur les institutions qui devaient civiliser la mondialisation.

C'est au versant de politique intérieure que nous consacrons l'attention maintenant. Si les enjeux sont tels que décrits ci-dessus, nous devrions en trouver les traces dans les types de discours à propos des langues. Et tel est bien le cas.

### Types de discours

Analysant la situation au Canada, Monica Heller et Normand Labrie (2003 : 15 et sq.) distinguent trois types de discours à propos des langues : traditionaliste, modernisant et globalisant. Chaque type de discours propose un usage des langues et donc une relation des langues à la structure sociale. Partant chaque discours évoque un rapport au passé et promet un futur. Nous trouvons en Suisse les trois types de discours observés au Canada, mais avec des états différents de leur poids social. Ainsi, le discours de la globalisation qui paraît encore marginal au Canada est ici partiellement aux commandes.

1. Le discours traditionaliste met les langues d'abord au service de la légitimité du pouvoir d'une élite pré-moderne qui ne se définit pas par sa fonction dans la production mais par sa place dans une hiérarchie des êtres, la place des clercs face aux classes inférieures, imaginées comme ouvriers et paysans. Ce discours est très présent, en Suisse romande, chez les défenseurs de la langue française contre toute souillure par une langue seconde dans les pauvres cerveaux des classes inférieures. En Suisse allemande, on ne voit guère qui pourrait tenir ce discours puisque les parlants récusent toute extériorisation de la norme linguistique. Le discours traditionaliste se voue par conséquent à la préservation de la pureté des populations autochtones contre toute population étrangère, l'équivalent du « principe de territorialité » dans sa version ethnique. Le passé est conçu sous forme d'un patrimoine mort qu'il s'agit d'honorer. Ces discours ne paraissent pas importants dans le débat sur les langues au cours des 10 dernières années, sans doute parce que le personnel politique qui les tient se sent mis en marge par des débats qui évoquent les sciences sociales dont ils ignorent tout, sauf le mépris dans lequel il faut les tenir.
2. Le discours modernisant conçoit la langue comme symbole de l'appartenance au collectif national, comme ressource pour permettre la participation à la vie politique et économique. La langue est moderne et laïque lorsqu'elle est considérée comme une ressource qui peut être acquise par l'enseignement. Contrairement aux sociétés traditionnelles dont les langues variaient selon les statuts sociaux pertinents – le latin à l'Eglise, le français dans la noblesse, l'allemand à l'université, le polonais dans la rue etc. – le projet moderniste privilégie la différenciation sociale sur la hiérarchie sociale ce qui le conduit à modifier la hiérarchie des langues en donnant la priorité à l'une d'elles, celle qui correspond au statut de citoyen. En Suisse, ce sont quatre régions linguistiques qui ont été reconnues et autant de rapports aux langues du répertoire de chaque région. Chaque région est cependant censée donner la priorité à une langue particulière, mais il ne fut jamais entendu, jusqu'à ces dernières années, que la solution con-

sistait à ce que chaque citoyen parle les quatre langues. On conçoit que cela permette à quelques heureux quadrilingues de mettre leurs compétences en valeur, mais on conçoit mal en quoi cela faciliterait la vie en commun dans un même pays puisqu'à chaque occasion se poserait la question de savoir à quelle langue donner la priorité. La seule solution, étant donné l'absence de critère, serait de se soumettre au plus fort.

Ce raisonnement par l'absurde vise à montrer que le régime des langues en Suisse suppose, de fait, un principe de territorialité qui définit pour chaque endroit quelle langue est prioritaire. Il est important de formuler le sens moderne du principe de territorialité parce que les débats à son propos mettent en général aux prises les traditionalistes pour le défendre et les globalisants pour le supprimer.

Dans ce modèle, on fait la distinction entre la collectivité et les personnes. La langue publique d'une « région linguistique » n'empêche pas que toute personne soit multilingue ni que la collectivité compte des ressortissants dont la langue d'origine est très variée. Au contraire, seule une claire distinction des langues publiques et privées permet une politique d'immigration qui ne soit pas discriminatoire. La langue d'une région est la langue de ses membres en tant que citoyens. Réciproquement, la décision d'enseigner une langue nationale autre que la langue du collectif est la décision d'enseigner la langue utilisée par d'autres membres en tant que citoyens dans leur région. Le principe de territorialité n'a alors qu'un sens strictement politique : aucun particulier ne peut imposer sa langue à la collectivité.

Dans le discours moderne, le passé est un ensemble de références communes aux locuteurs d'une langue, références qui leur permettent d'optimiser leurs échanges, la qualité et la subtilité des informations qu'ils échangent. C'est cette qualité qui diminue la violence en la remplaçant par des interactions et non la « reconnaissance identitaire », telle qu'elle est proposée dans le troisième modèle. La reconnaissance est importante, au sens de Hegel et de A. Honneth, mais cette reconnaissance ne suppose pas de transformer la société en musée Ballenberg des identités. Ce sont les personnes qui sont reconnues et non les identités dans lesquelles on les confine.

3. M. Heller et N. Labrie distinguent un troisième type de discours que l'en appellera globalisant et non mondialisant. D'une part, la mondialisation est un processus qui a plus de 500 ans et d'autre part la notion de globalisation est un terme plus précis puisqu'il s'agit en effet, dans cette problématique, de lever les normes nationales au profit des rapports d'un ordre international dominé par des acteurs privés. Il n'y a là rien de neuf : il fut un temps où le Congo était la propriété privée du roi Léopold et non une colonie belge. Néanmoins, la globalisation est présentée comme un discours nouveau et il l'est dans la mesure où il invoque le marché comme seul repère pour évaluer les politiques. En fait, il ne s'agit pas d'un marché mais de la volonté de grands acteurs internationaux (avec toujours une base nationale) de voir leurs investissements garantis même contre les intérêts de l'Etat où ils investissent. Ce sont les derniers à favoriser le multilinguisme puisqu'ils suppriment, là où ils le peuvent, tout enseignement qui ne soit pas en anglais. La promotion du multilinguisme vise donc une autre mondialisation et il est erroné de la mettre sous la bannière de la globalisation.

En juxtaposant le local et le global, le passé disparaît en tant que tel et se déguise en authenticité locale vendue en spectacle touristique ou en commerce culturel. Cette conséquence découle logiquement de la disparition de toute loi qui ferait sens du social.

La Suisse a ceci de particulier que le troisième type de discours a été dominant durant cette dernière décennie alors qu'il semble encore relativement marginal ailleurs. Cela est dû sans doute à deux conditions particulières : ce n'est pas l'Etat national mais ses composantes qui déterminent la politique linguistique et culturelle ; deuxièmement, la prédominance des parlers dans la région la plus puissante économiquement, Zurich, permet que l'anglais et l'économie dite nouvelle prennent la place vide de la langue publique de référence. La Suisse allemande a, au cours du 20<sup>e</sup> siècle, privilégié les parlers et leur attache locale, en s'éloignant de la langue allemande et donc de son univers de culture de référence. La place de la norme était donc à prendre et elle fut prise par ceux qui se considèrent l'élite de la « nouvelle » économie.



## La sociolinguistique

Aussi discutables que soient les propos ci-dessus, ils devraient obliger même leurs contradicteurs à élargir le champ d'attention de la sociolinguistique. D'une part, il paraît indéniable que la langue a aussi une dimension politique. Ainsi, le souci légitime de promouvoir une pédagogie fonctionnelle des langues (par exemple dans le cadre du Portfolio européen des langues) n'implique aucune politique particulière des langues parce que la dimension politique des langues est distincte de leur dimension en tant que compétence individuelle ou en tant que ressource interactionnelle. Inversement, un fait non linguistique, tel que par exemple la relative moindre discrimination des immigrés dans les zones francophones (R. Fibbi & alii, 2003), a peut-être une relation avec la politique linguistique intégrative de cette région.

D'autre part, le cadre d'attention disciplinaire ne peut être limité aux quelques concepts spécifiques de la sociolinguistique qu'en faisant violence aux faits. La compréhension des faits de langues en tant que linguistique externe, au sens de F. de Saussure, conduit à tenir compte de tant de dimensions que la politique des langues est un cas d'école pour montrer qu'il n'y a pas de politique intérieure qui ne soit en même temps une politique étrangère. Quant à la linguistique interne, le débat sans fin sur la norme linguistique en a conduit plus d'un à penser que la langue est un produit dont le processus de production n'est pas linguistique.

## Références

- Acklin Muji, D. (2005), « Langues à l'école : quelle politique pour quelle Suisse ? Analyse du débat public sur l'enseignement des langues à l'école obligatoire », Thèse de sociologie déposée à la Faculté des Sciences économiques et sociales, Université, Fribourg.
- Commission d'experts pour l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire (1974), « Rapport et propositions sur l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire », Genève, Bulletin d'information 2b de la CDIP.
- Grin, F. (2003), « La société plurilingue : coûts, bénéfices et équité » in : *La Suisse, un pays où l'on parle quatre langues... et plus*, Berne : ASSH, p. 41-56.
- Fibbi, R. ; Bülent, K. ; Piguet, E. (2003), « Le passeport ou le diplôme ? Etude des discriminations à l'embauche des jeunes issus de la migration. Rapport de recherche 31/2001 », Neuchâtel, Forum suisse pour l'étude des migrations de la population.
- Heller M.; Labrie N. (2003), « Discours et identités. La francité canadienne entre modernité et mondialisation », Cortil-Wodon (Belfilm), Editions Modulaires Européennes.
- Widmer, J. ; Coray R. ; Acklin Muji D. ; Godel E. (2004), « Die Schweizer Sprachenvielfalt im öffentlichen Diskurs – La diversité des langues dans le débat public », Berne : Peter Lang, Coll. Transversales.